



Terrain en indivision

Par Cosette

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un terrain en indivision. Ce terrain fait environ 2000 m². C'était le terrain de mon père. Nous sommes 6 frères et soeurs en indivision. J'aimerais avoir un morceau de ce terrain pour y faire du camping (c'est un terrain de loisirs à la base). Les autres veulent vendre. Y a t-il possibilité de borner le terrain pour que je récupère un peu plus de 200 m² et les autres feront ce qu'ils veulent du reste. Moi, je ne veux pas vendre, mais je ne peux pas non plus l'acheter, car ils ne veulent me le vendre qu'à un prix exorbitant quand il s'agit de moi, mais quand il s'agit de le vendre à d'autres personnes, ils veulent le vendre à un prix très bas. Moi, j'aimerais qu'on le divise et chacun fait ce qu'il veut de son morceau de terrain. Est-ce possible ? Et à quel coût ?

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50